

DÉLIBÉRATION N°DL20230112 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/09/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 6 absents représentés, 2 absentes non représentées, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à compter de 18h48) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h) ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 18h48)

M. Pierre DECLINE a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52)

ABSENTES NON REPRÉSENTÉES

Mme Isabelle SURPLY (à compter de 19h)

Mme Nathalie ROBERT (à compter de 19h)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SOLUTION DETOXIO SERENICITY AVEC LE
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

Aujourd'hui, la cybercriminalité est devenue une menace majeure sur les systèmes informatiques privés et publics. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées par les attaques des pirates informatiques et représentent 20 % des cibles. Un antivirus et un firewall ne suffisent plus, d'autant plus que les usages numériques ne cessent de se développer.

Fort de ce constat et des enjeux de sécurité informatique sur le territoire ligérien, le Département de la Loire a lancé en 2022 une expérimentation sur cette thématique, auprès d'une trentaine de communes. La commune de Saint-Chamond a fait partie de cette expérimentation.

Le Département avait alors retenu l'entreprise SERENICITY, qui propose une solution simple à utiliser : DETOXIO, pour l'accompagner dans cette démarche.

Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales » de l'État et de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes d'Informations), le Département de la Loire offre la possibilité de reconduire ce dispositif durant 3 ans.

Il est ainsi proposé de signer la convention de mise à disposition gratuite, par le Département, de la solution DETOXIO SERENICITY, qui définit les contours de cette action et les engagements de chaque partie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'adhérer** à la démarche expérimentale du Département de la Loire en matière de cybersécurité,
- **de bénéficier** de l'outil DETOXIO développé par la société SERENICITY,
- **d'approuver** la convention de mise à disposition de la solution DETOXIO SERENICITY, jointe en annexe, qui prendra effet à la date de sa signature et pour une durée de 3 ans,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout autre document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/09/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 18 septembre 2023